



Le nouveau Petit rapporteur.



Le Conseil Municipal du 16 février 2021 a délibéré et pris les décisions suivantes :

1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.

2. Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) :

Le conseil choisit de continuer à instruire les demandes de permis de construire avec la CAC, dû à leur disponibilité et leur qualité de service depuis de nombreuses années. Le retard pris récemment n'étant pas lié à un défaut de qualité de la prestation.

3. Contrat location photocopieur :

Le conseil renouvelle son contrat de location de photocopieuses avec la société RICOH. Deux nouvelles machines seront installées à la mairie et à l'école. Celles-ci seront nettement moins onéreuses.

4. Contrat maintenance éclairage public :

Le conseil signe le nouveau contrat de maintenance avec Vialis. La formule de base a été retenue. A terme il est prévu de remplacer les anciennes ampoules par des LED, au fur et à mesure. Les coûts de ces remplacements seront absorbés par les économies d'énergie et d'entretien.

5. Parking filtrant Salle Polyvalente (étude de faisabilité) :

Le projet avance et un premier chiffrage a été réalisé. Le montant global serait de 180 000 euros, sans subventions. Le conseil table sur un soutien de 70%.

6. Mise en accessibilité du cimetière et de l'église :

Le Conseil de Fabrique propose un plan d'accessibilité chiffré. Ces travaux seront réalisés si le budget le permet, ou reportés d'un an.

7. Divers :

- Contrairement à la rumeur, aucune fermeture de classe n'est prévue à la rentrée ! Emmanuel Macron s'est engagé à réduire le seuil de fermeture des écoles rurales à 24 élèves par classes, durant son mandat. A cela s'ajoute une plus grande bienveillance de la part de l'Inspection Académique, grâce à l'accueil des enfants de La Nichée, qui nécessitent une attention particulière.

- Les 16 places de l'accueil périscolaire sont toutes occupées le midi, mais il reste des possibilités le soir. La structure n'a pas l'autorisation de dépasser ces 16 places. Le conseil demande un chiffrage précis du nombre d'enfants qui se retrouveraient réellement sans solution le midi, à la rentrée et l'année suivante. Les parents concernés doivent se manifester auprès de la directrice du périscolaire de Algolsheim.

- Suite aux propositions de la commission scolaire et de la gendarmerie, des panneaux d'interdiction de circuler durant les entrées et les sorties d'école seront installés, afin de garantir la sécurité de tous.

- L'opération « Haut-Rhin propre » n'aura pas lieu cette année, en raison des conditions sanitaires.

- La rencontre avec Guérin et Romestaing est reportée d'un an, si les conditions sanitaires le permettent.

- Le centre aéré est définitivement fermé.

- Le remplissage des nids de poules aura lieu au printemps, par des températures estivales, afin d'être plus durable.

- **Civisme** : Le tri n'est pas toujours bien respecté ! Les conteneurs n'ont pas été vidés la semaine dernière à cause de la météo très hivernale. Dans cette situation, il faut faire preuve d'un peu de patience et ne pas déposer de sacs à côté.

D'autre part, certains automobilistes se permettent de se garer sur les places handicapées. Même s'il s'agit d'un arrêt « rapide », ce n'est pas acceptable !



Info de la COM-COM :

Comme annoncé récemment dans le magazine intercommunal Pays Rhin-Brisach Infos, une opération de déstockage des plaques et carreaux d'amiante-ciment pour les particuliers aura lieu au printemps 2021.

Les inscriptions sont à communiquer à la Communauté de communes **avant le 08/03/2021**. À la suite de votre inscription, vous recevrez un courrier d'information précisant les conditions, dates de retrait des équipements (approximativement fin mars) et dates de dépôt par vos soins de l'amiante-ciment (approximativement fin avril).

Vous pouvez renvoyer par mail ou par courrier le bon (valant inscription) ci-dessous :

COUPON REPOSE POUR L'OPERATION DE DESTOCKAGE D'AMIANTE CIMENT

Prénom NOM

Adresse postale

Contact mail et / ou téléphone

Produits concernés : plaques ou carreaux autres

Quantité Dimensions

Coupon à renvoyer au service déchets au 16 rue de Neuf-Brisach 68600 VOLGELSHEIM

Renseignement : Rachel MONAMAMBOU 03 89 72 28 27 ou rachel.monamambou@paysrhinbrisach.fr

 

-Coûts de transport de l'amiante-ciment et des équipements de protection individuelle (gants, masque, combinaison) et de conditionnement >> entièrement **financés par la Communauté de Communes** ;

-Coûts de traitement >> financés à hauteur de **50% par la Communauté de Communes** et **50% par l'utilisateur**, dans la limite d'une tonne. **Au-delà d'une tonne, le traitement est entièrement à la charge de l'utilisateur.**